

LA VOIX DU GRAND LARGE

Lettre N° 2 de la Délégation Nationale des Français de l'Étranger du Rassemblement National



ÉDITORIAL



Un mois à peine s'est écoulé depuis la première « Voix du Grand Large », et, déjà, que d'événements !

Passant sans tarder des paroles aux actes, nous avons, le 2 février à Bruxelles, réuni la Délégation nationale aux Français de l'Étranger pour en initier les travaux.

En présence de notre Président, Jordan Bardella, et de nombreux élus et adhérents de notre mouvement, venus de toutes les régions du monde pour cette occasion, nous avons déterminé les grands enjeux qui sont les nôtres : enjeux qui concernent les Français de l'étranger dans leurs besoins et leurs activités, enjeux qui concernent leurs représentants dans leur travail consulaire, politique et parlementaire, enjeux qui concernent la France, sa force et son rayonnement.

Le succès de cette première journée en annonce d'autres, qui seront organisées régulièrement et permettront d'aller, sur tous les continents, à votre rencontre, pour maintenir et faire croître le lien d'attachement que vous n'avez jamais cessé d'avoir avec la France, et que nous voulons consolider avec vous.

Dans le même temps, nous apprenions que des élections législatives partielles seraient organisées dans plusieurs circonscriptions des Français établis hors de France : ainsi, par imprévu, l'action politique nous mobilise à nouveau et nous remet au combat.

Par ailleurs, les événements internationaux, du terrible séisme en Turquie aux troubles civils au Pérou, en passant par l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes entre la France et l'Australie ou encore le rappel de notre ambassadeur au Burkina Faso, sont autant de faits qui vous concernent, et auxquels le Rassemblement national apporte toute son attention.

Enfin, vous êtes très nombreux, de tous les pays et de toutes les situations, à nous contacter pour participer à cette grande aventure : nous vous en remercions, et nous ferons tout pour que cela se fasse !

Jean-Lin LACAPELLE

Député français au Parlement européen
Délégué National aux Français de l'Étranger

ORGANIGRAMME

MEMBRES DU BUREAU DNFDE

Délégué National	Jean-Lin LACAPELLE jean-lin.lacapelle@rassemblementnational.fr
Délégué National adjoint	Philippe MIALHES pmialhes@hotmail.com
Responsable des Réseaux Sociaux	Max BEGON-LOURS mbl106006@protonmail.com
Coordinateur Assemblée Nationale	Aurélien LOPEZ-LIGUORI aurelien.lopezliguori7186@an.fr
Élus consulaires	Hervé CARDON (5) Portugal quintacardon@gmail.com
	Olivier BURLOTTE (11) Russie oburlotte@yahoo.com
	Éric MINÉ (11) Thaïlande-Birmanie ericmine@yahoo.com

RESPONSABLES DE CIRCONSCRIPTION

N°	Circonscription	Responsables nommés
1	Amérique du Nord - Canada	
2	Amérique du Sud et Centrale	Marlon VANDAMME marlonvandamme@yahoo.com
3	UK, et Pays Scandinaves et Baltes	Max BEGON - LOURS mbl106006@protonmail.com
4	Benelux	Frédéric CERDOBBEL loft34@gmx.fr
5	Espagne - Portugal - Andorre et Monaco	
6	Suisse et Liechtenstein	
7	Europe de l'Est	Bernard WAYMEL bernard.waymel@yandex.com
8	Europe du Sud	Mario FERRETTI mario.ferretti@orange.fr
9	Afrique de l'Ouest et du Nord	Dominique MARTINET dmartinet@comphostel.fr
10	Afrique de l'Est et M.O.	
11	Asie - Russie - Inde etc.	

AURÉLIEN LOPEZ-LIGUORI SUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



Le député Aurélien Lopez-Liguori, nouveau relais des Français de l'Étranger à l'Assemblée nationale, était présent jeudi 2 février lors du lancement de la Délégation nationale des Français de l'étranger. Cet événement a été l'occasion de préciser l'action du Rassemblement National sur le plan législatif.

Fiscalité, éducation, réseau consulaire sont des thèmes identifiés par la Délégation comme essentiels. Concernant la fiscalité, les différences existant entre les français vivant sur le territoire national et les autres issus de l'étranger nécessitent de véritables mesures de justice, notamment sur le thème de la CSG/CRDS. Il existe en effet un traitement différencié selon que le Français réside sur le territoire de l'Union européenne ou en dehors. Sur le réseau consulaire, on peut déplorer les lourdeurs administratives et les dysfonctionnements. Par ailleurs, la réforme du corps diplomatique entreprise par le gouvernement est condamnable ; elle supprime un corps prestigieux et qualifié, acteur du rayonnement de notre pays à l'étranger.

Enfin sur le thème de l'éducation, les chantiers sont nombreux. Les parents d'élèves inscrits dans un établissement français à l'étranger doivent faire face à des frais de scolarité exorbitants, une tendance qui ne semble pas faiblir. C'est une charge particulièrement lourde pour les familles nombreuses. Il s'agira également de se pencher sur le risque de privatisation de l'enseignement français à l'étranger, car l'AEFE étend son réseau par le truchement de partenariats avec des établissements privés. Le député orientera ses travaux en restant en lien avec les conseillers consulaires, véritables élus de proximité.

Les moyens d'action qui s'offrent aux députés sont divers et variés. Questions écrites, orales, propositions de loi, lettres sont autant d'outils qui leur permettront d'agir en faveur des Français de l'Étranger. Ils assureront également un suivi des projets de lois qui seront discutés à l'Assemblée nationale, et le cas échéant pourront proposer des amendements sur ces textes.

TÉMOIGNAGE DE NOTRE ÉLU CONSULAIRE DU RN : ÉRIC MINÉ



Élu pour la circonscription de Thaïlande-Birmanie en 2014, réélu en 2021, Éric Miné, conseiller consulaire du Rassemblement National, nous partage son expérience du mandat et nous en donne l'enjeu.

Conseiller consulaire : un mandat présenté comme purement local mais un enjeu éminemment politique.

Instauré sous François Hollande en 2013, mis en place dès 2014 avec un premier scrutin au suffrage universel direct, le mandat de conseiller consulaire, avec 443 élus de par le monde répartis sur 130 circonscriptions, se voulait plus démocratique que le précédent système de représentation des Français de l'étranger. Présenté par les pouvoirs publics comme un « élu de proximité », le conseiller consulaire devenait aussi le relais de terrain des 11 députés et 12 sénateurs formant le cadre parlementaire de nos compatriotes établis hors de France et, à ce titre, il fut décidé que son champ de compétences couvrirait les sujets sociaux, scolaires ou de santé, voire de courtoisie. En 2017, avec la fin de la réserve parlementaire, les conseillers consulaires se virent officiellement chargés de l'attribution des subventions aux organisations et associations françaises inscrites dans leurs

postes respectifs et données sous conditions par l'administration.

Après huit ans d'exercice, force m'est de constater que l'on est loin des intentions affichées.

J'avais pu, au début de mon premier mandat, accompagner un sénateur indépendant dans le processus d'attribution d'une subvention en faveur du lycée de Rangoun. C'était encore le temps de la réserve parlementaire, quand les députés et sénateurs pouvaient décider seuls des bénéficiaires de leur soutien. Comme « élus de terrain » nous orientions donc localement leur choix et facilitions leurs démarches, l'administration ne pouvant qu'entériner ces décisions, son pouvoir se limitant au contrôle du respect de leur légalité.

La loi dite de « moralisation de la vie publique » de 2017 a supprimé cette prérogative des parlementaires au profit, nous fut-il dit, d'une décision collégiale des conseillers consulaires.

Sous couvert de cet apparent transfert de compétences, l'administration devenait seule décisionnaire puisque les « votes » des conseillers, devenus dans les faits indicatifs, n'étaient plus respectés que lorsqu'ils allaient dans son sens.

Il en fut de même dans la plupart des missions dont nous étions censés avoir la charge, l'attribution des bourses scolaires ou des aides sociales notamment. En pratique, sur tous les dossiers soumis à la délibération des conseils consulaires, l'administration a seule les capacités d'organisation et de contrôle et, au final, d'arbitrage.

Bien que grands électeurs au Sénat, ce qui n'est pas rien puisque l'ensemble des conseillers consulaires forment l'essentiel du collège électoral des 12 sénateurs des Français de l'étranger, le grand public retient surtout ce rôle dit « de proximité », confondant parfois l'élu avec un assistant social ou un consul suppléant, et la récente appellation officielle de « conseiller des Français de l'étranger » n'y change rien. Présenté abusivement comme doté

d'un pouvoir local, le mandat perd aux yeux des électeurs son intérêt : moins de 15% de participation lors du dernier scrutin nous désignant.

Pourtant, ces élections sont éminemment politiques, elles nous donnent l'onction populaire et chacune est une occasion extraordinaire pour les candidats du Rassemblement National de rappeler que les Français de l'étranger ne sont pas des citoyens de « seconde zone », que leur présence dans le monde participe de notre rayonnement et que l'expatriation ne signifie en rien quitter sa patrie mais tout au contraire la porter désormais quotidiennement dans son cœur.

Les prochaines élections consulaires se tiendront en 2026. Les candidatures du Rassemblement National, au plus près de tous les Français éparpillés dans le monde, seront une vraie opportunité démocratique à un an d'une présidentielle qui déterminera le destin de l'ensemble de nos compatriotes, où qu'ils résident.



RETOUR SUR...

LA JOURNÉE DE LANCEMENT DE LA DÉLÉGATION NATIONALE AUX FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La Délégation nationale du Rassemblement national aux Français de l'étranger s'est réunie le 2 février à Bruxelles, en présence de Jordan Bardella, président du Rassemblement national, et de Jean-Lin Lacapelle, délégué national aux Français de l'étranger.

De nombreux représentants, élus et membres du R.N., venus du monde entier, du Panama jusqu'à la Malaisie en passant par la Tunisie, le Portugal, la Lettonie, le Liban ou encore la Russie, étaient présents à l'occasion de cet événement.

Au cours de cette journée animée, les travaux ont porté sur les enjeux auxquels sont confrontés les

Français établis hors de France, le rôle des élus des Français de l'étranger, les aspects pratiques, grâce au retour d'expérience des élus présents et passés, de l'action en leur faveur, et les questions d'organisation de la Délégation nationale.

Cette première journée fructueuse caractérise l'engagement du Rassemblement national en faveur des 1 700 000 Français de l'étranger à l'égard desquels il entend renforcer son action et qui formeront une fédération vivante, mobilisée et investie sur tous les terrains.



AGENDA :

La Délégation nationale du Rassemblement national aux Français de l'étranger, désireuse d'aller à la rencontre de nos compatriotes établis hors de France, organisera une seconde journée de rencontres et de travaux, qui aura lieu le jeudi 27 avril 2023 à Londres, en présence de Jordan Bardella, président du Rassemblement national, et de Jean-Lin Lacapelle, délégué national aux Français de l'étranger.

Les Français établis ou de passage en Grande-Bretagne y seront les bienvenus et sont invités à noter cette date dans leur agenda.

FLASH ÉLECTIONS :

Législatives partielles

En raison des décisions du Conseil constitutionnel sur la régularité des législatives de juin 2022, trois scrutins ont été invalidés dans trois circonscriptions des Français de l'étranger (la 2^{ème}, la 8^{ème} et la 9^{ème}).

Dans la 2^{ème} circonscription, qui comprend l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes, le Rassemblement national a le plaisir d'annoncer l'investiture de M. Marlon Vandamme, âgé de 27 ans, né aux États-Unis et résident du Panama, où il a fait ses études, obtenu ses diplômes en relations internationales et où sa famille est établie.

Nanti de cette formation universitaire, mais aussi d'une formation civique acquise dans une académie militaire américaine des Marines, il est actuellement assistant parlementaire de Jean-Lin Lacapelle au Parlement européen où il défend les Français, qu'il n'a jamais oubliés dans cet environnement international.

Ayant vécu en Amérique latine, où il retourne fréquemment, il en connaît les conditions et les enjeux, et saura porter la voix de nos compatriotes qui y sont établis.



Marlon Vandamme

En ce qui concerne la 8^{ème} et la 9^{ème} circonscription, la commission d'investissement poursuit ses travaux.

Sénatoriales

Le Rassemblement souhaite défendre ses couleurs lors de cette élection qui se déroulera en septembre 2023. La Commission Nationale d'investissement étudie actuellement un certain nombre de candidatures. Nous vous informerons très prochainement des décisions qui auront été validées.



NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Vous pouvez suivre notre actualité et vous abonner à nos réseaux sociaux.

N'hésitez pas à partager nos publications.



@RNetranger



RNetranger

NOUS CONTACTER

Courriel :

francaisdeletranger@rassemblementnational.fr

Adresse :

Délégation Nationale des Français de l'Étranger
Rassemblement National

114-bis, Rue Michel Ange
75016 Paris

Tél. : +33 1 41 20 20 00

Adhérer ou faire un don

rassemblementnational.fr